

Membres en exercice : 11	<i>Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i> Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Jean-François THEUILLON Représentés : Absents : Patricia BARRE, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE, Magnolia PONS Secrétaire de séance : Carole LACANAL Date de la convocation : 29 mars 2024
Présents : 7	
Absents : 4	
Représentés : 0	
Votants : 7	
Pour : 7	
Contre : 0	
Abstentions : 0	

Objet : Vote du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 proposé par la commission des Finances-Impôts réunit le 2 avril 2024
Vu le budget primitif exercice 2024 débattu en Conseil Municipal le 11 avril 2024,
Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2024 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	419 666 €	419 666 €
Section d'investissement	403 905 €	403 905 €
Total	823 571 €	823 571 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- décide d'adopter le Budget Primitif 2024 de la Commune de SABARAT arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 11 avril 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 19 AVR. 2024
après dépôt en Sous-préfecture le 19 AVR. 2024
après publication ou notification le 19 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

009-210902532-2024_15-DE

A G E D I